



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION KADUCEE au 01 janvier 2019

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en application des articles 4, paragraphe 11 et article 7 du **Règlement Général sur la Protection des Données** entré en application depuis le 25/05/2018, votre consentement éclairé sur le traitement de vos données et les droits qui y sont attachés est requis pour l'utilisation de l'application.

En tant qu'Utilisateur de l'application KADUCEE, vous devez reconnaître avoir été informé(e), avoir lu et pris connaissance des modalités de traitement de vos données personnelles.

Vous devez par ailleurs reconnaître avoir été informé(e), avoir lu et pris connaissance des CGU suivantes :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Article 1 : Objet

KADUCEE est une application mobile mise en œuvre par My Health La santé dans la poche SAS (société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros dont le siège est sis 2, allée des merles - 11000 Carcassonne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Carcassonne sous le numéro 837 906 015), destinée à faciliter la mise en relation de l'Utilisateur avec un infirmier libéral diplômé d'Etat , en vue de réaliser à domicile un acte de soin infirmier et/ou un prélèvement biologique destiné à être remis à un laboratoire d'analyse de biologie médicale.

Article 2 : Définitions

My Health La santé dans la poche : désigne la société qui conçoit, développe et commercialise l'application KADUCEE.

Utilisateur : désigne la personne majeure (IDEL/Patient) ayant téléchargé l'application KADUCEE sur un terminal mobile et répondant aux conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessous.

IDEL : désigne l'Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat exerçant en Libéral.

Territoire KADUCEE : désigne l'ensemble des villes éligibles aux services de KADUCEE.

Compte Utilisateur : désigne le compte Patient/IDEL disponible sur l'application KADUCEE pour tout Utilisateur qui souhaite accéder aux services de l'application.

Application KADUCEE ou Application : désigne l'offre de services numériques permettant l'utilisation des services proposés par KADUCEE, disponible au téléchargement à partir des plateformes de téléchargement d'applications pour iOS (AppStore) et Android (Google Play Store) via un terminal mobile.

Notification Push : désigne un message d'alerte envoyé à l'Utilisateur d'un smartphone.

Données personnelles : désigne les données permettant d'identifier directement ou indirectement des personnes (ex. : nom, numéro de sécurité sociale, numéro de téléphone, photographie, etc.).

Services : désigne l'ensemble des services proposés par KADUCEE

Article 3 : Téléchargement

Pour accéder aux Services, l'Utilisateur doit télécharger l'Application KADUCEE à partir des plateformes de téléchargement d'applications pour iOS (AppStore) et Android (Google Play Store) dont les liens sont affichés sur le site www.kaducee.com via un terminal mobile. L'Application KADUCEE a été développée pour les téléphones mobiles sur un système d'exploitation Apple iOS et Android, ayant les caractéristiques suivantes : iOS 8 pour les terminaux Apple (iPhone 4 et postérieurs) ; OS 5.1 pour les terminaux Android.

Article 4 : Portée et acceptation des conditions générales d'utilisation

En téléchargeant l'application KADUCEE, l'Utilisateur accepte les présentes Conditions Générales d'Utilisation et s'engage à les respecter. My Health La santé dans la poche se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Utilisation de l'Application KADUCEE et s'engage à en informer les Utilisateurs par tout moyen.

Article 5 : Notifications push

L'Utilisateur peut activer des notifications destinées à l'informer sur les points suivants :

- Acceptation d'une demande de soin par l'IDEL ;
- Echec d'une demande de soin ;
- Annulation d'une demande de soin ;
- Mise à disposition des résultats d'analyses ;
- Informations diverses sur l'usage de l'application par l'Utilisateur.

Afin d'optimiser le fonctionnement de l'application KADUCEE, l'Utilisateur peut activer sur son smartphone les paramètres des Notifications Push.

Article 6 : Géolocalisation

Une des principales fonctionnalités de l'Application KADUCEE nécessite la géolocalisation de l'Utilisateur.

Un Utilisateur Patient n'est pas obligé d'activer sa géolocalisation pour faire une demande, il peut à la place entrer manuellement son adresse.

Pour le fonctionnement des demandes de soins géolocalisés, l'Utilisateur IDEL doit par contre avoir activé sa géolocalisation.

L'utilisation de la fonctionnalité de géolocalisation nécessite le consentement préalable exprès de l'Utilisateur à être géolocalisé. En ce sens, l'Utilisateur peut, à tout moment, activer ou désactiver sa géolocalisation. Mais, en cas de désactivation de la recherche de sa position, les services de demandes géolocalisés ne pourront plus fonctionner pour une IDEL.

Article 7 : Éligibilité

L'accès aux fonctionnalités de l'Application KADUCEE est réservé aux utilisateurs majeurs. Pour bénéficier des services proposés par l'Application, les Utilisateurs doivent créer un compte Patient KADUCEE et renseigner de façon obligatoire les données suivantes : nom, prénom, date de naissance, email, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale, régime complémentaire (mutuelle).

KADUCEE effectuera un contrôle des informations transmises. Dans le cas où des données ne seraient pas à jour, KADUCEE invitera l'Utilisateur à les actualiser et, le cas échéant, à se rapprocher de sa Caisse pour procéder aux modifications ou actualisations nécessaires.

Article 8 : Description des Services

Après avoir valablement créé son Compte Patient, l'Utilisateur fait sa demande de soin à partir de l'application puis scanne/photographie l'ordonnance, la carte vitale et la carte mutuelle si ce n'est pas déjà fait avant de confirmer sa demande d'intervention ; le cas échéant, le Patient peut renseigner le laboratoire de son choix.

KADUCEE transmet la demande de l'Utilisateur aux IDEL disponibles dans le secteur géographique de réalisation du soin infirmier. La demande du Patient est alors visible de l'ensemble des infirmiers disponibles présents sur le secteur géographique dont les préférences des actes infirmiers à réaliser coïncident avec la demande du patient. Le patient aura au préalable donné son consentement explicite pour ce partage d'informations aux infirmiers disponibles.

Dès qu'une demande est acceptée par l'IDEL, une Notification Push est adressée au Patient, valant confirmation de prise en charge de sa demande de soin. Les informations de santé de l'Utilisateur, ainsi que l'ordonnance, ne sont plus alors visibles que par l'IDEL qui assurera la prestation.

A défaut d'acceptation de sa demande de soin par un infirmier dans les 10 minutes suivant la l'envoi de la demande, une Notification Push est adressée à l'Utilisateur pour l'informer de l'échec de sa demande.

Une fois au domicile du Patient, avant de procéder au soin infirmier, le professionnel de santé vérifie l'identité du Patient, l'ordonnance (dont l'original devra lui être présenté), la carte Vitale et la carte de mutuelle de l'Utilisateur.

En cas de doutes aucun soin/prélèvement ne pourra être effectué si les documents présentés à l'infirmier sont incomplets, illisibles, ou différents de ceux déjà transmis par

L'Utilisateur à KADUCEE , ou si les conditions médicales ou hygiéniques de réalisation du soin ne permettent pas d'y procéder.

Les prélèvements recueillis dans des boîtes seront reliés à l'identité du Patient au travers d'un numéro UNIVOQUE généré par l'Application qui sera retranscrit sur l'étiquette apposée sur chaque boîte .

Le prélèvement est acheminé par l'IDEL à son Cabinet ou au laboratoire éventuellement choisi par le Patient.

L'Utilisateur accepte que le laboratoire sous-traite certains examens auprès d'autres laboratoires sous réserve du respect des procédures et réglementations en vigueur.

KADUCEE met les résultats des analyses à disposition du Patient au travers d'une procédure sécurisée lui permettant d'accéder au serveur de résultats du laboratoire et lui adresse pour ce faire une Notification Push. Le Patient doit expressément donner son accord à partir de l'application pour le transfert de données du laboratoire vers le serveur sécurisé de KADUCEE. Dans le cas contraire, l'Utilisateur devra se rendre au laboratoire Partenaire pour obtenir ses résultats d'analyses.

KADUCEE peut maintenir les résultats accessibles dans l'Application pendant une durée maximale de 7 jours après la notification de mise à disposition, ou de 48h après la visualisation ou le téléchargement.

Les Utilisateurs sont en conséquence invités à télécharger les résultats immédiatement après la notification de mise à disposition.

Une raison médicale ou technique (ex. : bug ou rejet du dossier par la CPAM), justifie que le laboratoire décide de ne pas transmettre directement les résultats et invite, dans ce cas, le Patient à se rendre au laboratoire pour lui fournir les informations manquantes nécessaires.

A l'issue du soin/prélèvement et/ou à l'issue de la communication des résultats, il peut être proposé au Patient d'évaluer le service KADUCEE, le laboratoire et l'infirmier intervenant.

Article 9 : Lieu de réalisation du soin infirmier

Les soins peuvent être réalisés sur le lieu choisi et défini par le Patient, pour autant que ce lieu soit situé dans le ressort territorial où l'application KADUCEE est déployée.

L'Utilisateur s'assure que le lieu de réalisation du soin infirmier/prélèvement biologique satisfait aux règles d'hygiène élémentaires pour la réalisation de l'acte.

Article 10 : Annulation du soin infirmier

Le Patient peut annuler sans frais une demande de soin tant qu'aucune infirmière n'a accepté sa requête.

En cas d'annulation par l'Utilisateur une fois sa demande acceptée, de même qu'en cas d'absence de l'Utilisateur à l'heure et au lieu fixé, les frais mentionnés à l'article 1.1 ci-dessous sont conservés par l'Application à titre de pénalité incompressible.

KADUCEE se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout Patient ayant procédé à plus de deux annulations postérieurement au délai de prévenance au cours d'une même période de 180 jours calendaires.

L'IDEL peut annuler un rendez-vous à tout moment. Dans ce cas, l'Application procède à une nouvelle recherche d'IDEL sur le périmètre géographique de l'Utilisateur. Si aucun Professionnel de santé infirmier n'est disponible ou si l'Utilisateur décide de ne pas réitérer sa demande de soin, l'Utilisateur n'est pas débité du montant de la prestation.

Article 11 : Relations financières

11.1. Rémunération des Services de KADUCEE

En contrepartie des services rendus au Patient par KADUCEE, tels que décrits ci-dessus, l'Utilisateur est facturé puis prélevé d'un montant forfaitaire de 0,99 € TTC lorsque l'ordonnance comporte la mention « à domicile », ou 3,59€ TTC à défaut de cette mention (dont 2,50€ directement reversés à l'IDEL pour dépassement d'honoraires). A ce montant, s'ajoute toute prestation ou examen commandé par le Patient et ne figurant pas sur la prescription médicale ou n'étant pas pris en charge directement par son assurance maladie obligatoire ou complémentaire, et nécessitant donc d'être payé à l'infirmière ou au laboratoire le cas échéant. Ces montants sont réglés à partir de ses données de carte bancaire via un système de paiement numérisé sécurisé proposé par l'Application.

L'IDEL, est indemnisé de son déplacement et payé pour les soins/prélèvements effectués hors ordonnance selon la nomenclature générale des actes professionnels soit dès la finalisation de sa prise en charge après avoir vérifié les données du Patient et confirmé le détail des actes réalisés.

11.2. Honoraires des Partenaires - Conventionnement

Le prélèvement effectué par l'IDEL et l'analyse effectuée par le laboratoire Partenaire étant des actes conventionnés, ces actes font l'objet de l'émission de feuilles de soin et d'une prise en charge par la sécurité sociale dans les conditions fixées par la réglementation et la nomenclature en vigueur au moment de leur réalisation.

Article 12 : Secret médical

Les dispositions légales de l'article L1110-4 du code de la santé publique s'appliquent aux conditions d'utilisation de l'application KADUCEE ; ainsi toute personne prise en charge par un professionnel de santé, un établissement ou service, un professionnel ou organisme concourant à la prévention ou aux soins, a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations le concernant.

My Health La santé dans la poche s'engage ainsi par les présentes dispositions à respecter un secret médical absolu, couvrant l'ensemble des informations concernant les Utilisateurs, venues à sa connaissance de par ses activités.

Article 13 : Protection des données personnelles

L'utilisation de l'Application KADUCEE requiert le consentement explicite de l'Utilisateur au traitement de ses données à caractère personnel et de santé, qui sont traitées conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et dans le strict respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018. A ce titre, un document de recueil explicite du consentement des Utilisateurs, qui les informe de leurs droits relatifs au traitement des données personnelles et de santé, est soumis à leur approbation via l'application.

Article 14 : Propriété intellectuelle

14.1. Généralités

L'intégralité de l'Application est protégée par les réglementations relatives à la propriété intellectuelle applicables. Toutes les marques et/ou tous les droits d'auteur, y compris les textes, icônes, pictogrammes, graphismes, photographies, plans, logos, vidéos, sons, logiciels, bases de données, présents dans l'Application sont la propriété de My Health La santé dans la poche. Toute reproduction ou utilisation de toute nature est interdite sans autorisation écrite préalable de My Health La santé dans la poche. Le non-respect de cette interdiction constitue un acte de contrefaçon qui engage la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur. My Health La santé dans la poche se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne qui n'aurait pas respecté cette interdiction.

14.2. Utilisation de l'Application par l'Utilisateur

L'Utilisateur bénéficie, au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation, d'une licence révocable, gratuite et non-exclusive pour utiliser l'Application et profiter de ses diverses fonctionnalités à des fins strictement personnelles, conformément aux Conditions d'Utilisation. L'Utilisateur s'interdit à lui-même et/ou à une tierce personne de sa connaissance de :

- faire ou distribuer des copies de l'Application,
- tenter de copier, reproduire, altérer, modifier, procéder à une ingénierie inverse, démonter, décompiler, transférer, échanger ou traduire l'Application ;
- créer des œuvres dérivatives de l'Application de quelque nature que ce soit.

L'Utilisateur s'oblige à vérifier les conditions contractuelles qui le lient à son opérateur de téléphonie mobile pour le téléchargement et l'utilisation de l'Application sur son téléphone portable. Il est possible que l'opérateur de téléphonie mobile fasse payer à l'Utilisateur l'accès aux services de connexion au réseau internet pour la durée de la connexion ou que de tels frais de tierce partie surviennent. L'Utilisateur accepte la responsabilité de ces frais.

14.3. Modifications de l'Application

My Health La santé dans la poche se réserve le droit de modifier l'Application et/ou les Services, et/ou de cesser à tout moment tout ou partie des Services.

Article 15 : Disponibilité

My Health La santé dans la poche se réserve le droit d'interrompre la disponibilité de l'Application à tout moment, et sans délai de prévenance, en vue notamment d'opérations de maintenance préventives, évolutives ou curatives. En cas d'interruption de l'Application, My Health La santé dans la poche s'engage par tout moyen à en informer les Utilisateurs et à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour y remédier dans les meilleurs délais. L'Utilisateur reconnaît que l'Application est fournie au moyen d'Internet et de réseaux mobiles et par conséquent que des facteurs hors du contrôle raisonnable de My Health La santé dans la poche peuvent avoir une incidence sur la qualité et la disponibilité de l'Application. La responsabilité de My Health La santé dans la poche ne saurait être engagée du fait de l'indisponibilité de l'Application ou de toute difficulté ou incapacité à la télécharger ou à accéder au contenu ou toute autre défaillance du système de communication qui pourrait rendre l'Application indisponible.

Article 16 : Responsabilité

En aucun cas la responsabilité de My Health La santé dans la poche ne saurait être engagée pour :

- Les pertes ou dommages directs, indirects, matériels ou immatériels de quelque nature que ce soit dérivant de l'utilisation de l'Application ou de l'accès à l'Application par l'Utilisateur, y compris la perte de profit ou similaire, que My Health La santé dans la poche aurait pu ou non envisager ;
- L'impossibilité d'accéder à l'Application ;
- Les dommages ou altérations des équipements de l'Utilisateur, y compris, mais sans limitation, l'équipement informatique, les terminaux mobiles ou les téléphones portables, suite à l'installation ou l'utilisation de l'Application.

Dans l'hypothèse où le soin infirmier demandé revêt un caractère d'urgence, My Health La santé dans la poche recommande à l'Utilisateur de recourir aux moyens conventionnels de prise en charge.

Article 17 : Qualité des services

Afin d'améliorer en général la qualité de ses services et en particulier la performance de l'Application, My Health La santé dans la poche et ses sous-traitants utilisent des logiciels de traçage générant des données concernant l'utilisation de l'Application. Ces logiciels de traçage permettent d'établir des statistiques et mesures de fréquentation et d'utilisation des divers éléments composant l'Application. Conformément au RGPD, les données collectées par ce biais sont transmises et stockées sur des serveurs et hormis ses sous-traitants, My Health La santé dans la poche, n'utilise ni ne communique les informations personnelles des Utilisateurs à des tiers.

Article 18 : Sécurité et confidentialité

Les serveurs My Health La santé dans la poche sont protégés derrière des systèmes de firewall et de prévention d'intrusion et surveillés de manière continue. Toutefois, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses

propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet. L'Utilisateur accepte le fait que My Health La santé dans la poche ne pourrait être tenue pour responsable des dommages fortuits, matériels et/ou immatériels, directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation de l'Application, y compris l'inaccessibilité, les pertes de données, détériorations, destructions ou virus qui pourraient affecter l'équipement de l'Utilisateur. L'accès au Compte utilisateur est protégé par un mot de passe individualisé et un code d'activation envoyé à l'Utilisateur à chaque connexion sur un nouvel appareil mobile. My Health La santé dans la poche n'est pas responsable des dommages subis par l'Utilisateur et résultant de la perte, du vol ou de l'usage frauduleux de ses mots de passe et/ou identifiant. L'Utilisateur est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe et est totalement responsable de tout acte impliquant leur utilisation. En cas de perte, de vol ou de divulgation d'élément susceptible de permettre à un tiers de prendre connaissance de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur, ou en cas d'utilisation de ses identifiant et mot de passe par un tiers non autorisé, l'Utilisateur doit immédiatement contacter My Health La santé dans la poche afin qu'il soit remédié à ce problème et que ses moyens de connexion soient à nouveau sécurisés.

Article 19 : Loi applicable et juridiction compétence

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par la loi française. L'Utilisateur accepte que tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des Conditions Générales d'Utilisation soit, dans la mesure du possible, réglé lors de négociations amiables. A défaut, le litige sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.